



Déclaration SNES-FSU au CA de l'AEFE du 27 juin 2016

Nous vivons un contexte social tourmenté. Le dialogue social y est bafoué, la régression imposée, sur la Loi travail, tout comme sur l'opposition des syndicats majoritaires de l'Education sur la réforme du collège, qui entrera en application à la rentrée 2016.

A l'AEFE, l'année écoulée s'est avérée très difficile, très mal vécue par les personnels qui ont eu à subir des mesures approximatives, un manque ou une absence de dialogue, d'écoute et/ou d'anticipation, comme sur les dossiers DRH, liés à l'application des obligations réglementaires de services, missions particulières, mais également sur certaines réponses faites sur l'organisation du baccalauréat, dossier pourtant phare qui vient souvent couronner 15 ans de fréquentation, par les enfants, de nos établissements.

Le chapitre détachements (cf une des questions posées par le SNES) a également posé et pose de nombreuses difficultés et inquiétudes.

L'établissement public doit absolument être apaisé, sécurisé dans son fonctionnement. C'est la condition sine qua non de son bon exercice. Les incertitudes de moyens et les insuffisances budgétaires doivent cesser dans un contexte où l'Education, les liens forts et les valeurs qui unissent les peuples à travers cette éducation sans frontière dont l'Agence est le symbole concret, sont plus vitaux que jamais. Plus que tout, l'Education a un rôle déterminant à jouer en ces temps de replis identitaires ou de tentative de déstabilisation des valeurs communes, des valeurs de partage, qui sont bien au cœur de l'école de la République.

Les blocages et atteintes doivent cesser. Sur les textes nécessaires, comme les arrêtés indemnitaires qui, même une fois publiés, ne trouvent pas d'application à cause de blocage politique ou technique.

Sur les besoins, notamment en postes budgétaires, les notions dites de redéploiement sont inacceptables au regard des enjeux. Les fermetures de supports budgétaires mettent à mal les fonctionnements du réseau. Elles doivent cesser et faire place à des ouvertures nettes, où il y a nécessité.

Il en va de même des changements brusques de règles de la part du Ministère de l'Education nationale sur la question des détachements de titulaires, notamment concernant les retours de lauréat de concours, contractuels devenus titulaires, souvent « purs produits » du réseau et illustrations de la qualité de son encadrement. Sur ce point, nous demandons le maintien des dérogations précédentes, qui rappellent le touchent très peu de personnels. Là encore, le réseau est atteint de l'extérieur.

Que l'on cesse de porter atteinte à l'Agence !

Que l'on cesse d'entraver son bon fonctionnement et ses missions. Les bouleversements du monde nous rappellent que l'éducation est au cœur de toutes les ouvertures et de tous les dialogues. Donnons à l'établissement public les moyens de ses ambitions et ayons, comme le SNES-FSU l'a demandé au précédent Conseil d'administration, de vraies ambitions pour l'Etablissement public et ses missions !

ORDRE DU JOUR :

- Budget rectificatif n° 2 - 2016
- Immobilier : SPSI 2016/2020? Kénitra, Nouakchott, Rabat
- Prise en charge des frais d'hébergement dans le cadre de mission effectuées en France
- Dispositif des prestations sociales ouvertes aux personnels des services centraux de l'AEFE
- Questions déposées par le SNES : avenir du CFBL, avantage familial, détachements

n° 6
juin 2016

BUDGET RECTIFICATIF NUMERO 2 - 2016

Équilibre général de l'Agence

Les enveloppes budgétaires BR2-2016 de l'AEFE :

- en dépenses de fonctionnement : 337,3 M€ (+0,55 % par rapport au BR1-2016)
- en masse salariale : 771,3 M€ (+0,15 % par rapport au BR1-2016)
- en emplois d'investissement : 78,5 M€ (+1,77 % par rapport au BR1-2016)
- en intervention : 106,3 M€ stable
- en recettes : 1196 M€ (-1 % par rapport au BR1-2016)

Le solde budgétaire (dépenses-recettes) : -97,4 M€ (intégration des dépenses d'investissement)

L'équilibre financier conduit à une variation de trésorerie de -102,3 M€

Situation patrimoniale :

L'équilibre général du budget de l'AEFE se réalise par :

- un résultat prévisionnel de 1ère section : - 36,4 M€ ;
- une CAF négative : - 18,2 M€ ;
- un prélèvement sur fonds de roulement de - 96,6 M€

Équilibre global

L'incapacité d'auto financement (IAF) et le déficit de 2ème section, conduisent à un prélèvement sur le fonds de roulement de -96,6 M€.

Le niveau de fonds de roulement au BR2 2016 après prélèvement s'établit à : 261,8 M€

Le niveau du besoin de fond de roulement : 21,4 M€

Le niveau de trésorerie prévisionnel est de : 240,4 M€

Engagement d'étude pour sept opérations immobilières :

Pour ne pas interrompre l'avancement de ces projets, dont certains correspondent à des opérations qu'il convient de réaliser sans tarder (mises aux normes, travaux de sécurité, etc), l'Agence propose de poursuivre les études préalables et de revenir devant le Conseil d'Administration pour valider ces opérations lorsque leur contenu, leur coût et leur plan de financement seront définis.

Cette mesure concerne les opérations suivantes, toutes issues du SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) :

Alger - extension du lycée international Alexandre Dumas

Cette opération estimée à 11 M€ vise à améliorer les conditions d'accueil et de sécurité de l'établissement et à augmenter sa capacité pour pouvoir accueillir les élèves supplémentaires venant de l'école primaire dont les travaux d'extension doivent être livrés en septembre prochain. Pour ce projet, il est nécessaire d'engager les études de programmation puis de lancer un concours d'architecture.

Bruxelles - construction d'un bâtiment d'entrée et d'une salle polyvalente

Cette opération estimée à 4 M€ permet de finaliser le programme de restructuration du site du lycée engagé depuis sept ans. Elle consiste à créer un bâtiment d'entrée qui aura une fonction d'accueil, de gestion des flux et de sécurité. Cette opération doit faire l'objet prochainement d'une étude de définition des besoins et de programmation pour pouvoir ensuite faire l'objet d'un concours d'architecture.

La Haye – aménagement des espaces extérieurs et création d'une cantine

Cette opération estimée à 2 M€ vise à aménager les espaces extérieurs contigus au terrain du lycée que vient d'acquérir l'Agence, à créer quelques locaux supplémentaires qui font actuellement défaut, notamment un espace de restauration, à réorganiser les accès aux différents cycles et à améliorer le niveau de sécurité de l'établissement. Une étude de définition des besoins et de programmation doit être engagée prochainement. Elle permettra ensuite de lancer une consultation de maîtres d'œuvre.

Lisbonne - création d'un bâtiment

Cette opération estimée à 6 M€ vise à construire un nouveau bâtiment sur le site du lycée pour organiser les entrées, regrouper les classes élémentaires en supprimant les bâtiments préfabriqués où elles sont installées aujourd'hui et améliorer la sécurité du site. L'étude de programmation de ce projet est en cours. Un concours d'architecture doit être lancé dans le courant du second semestre 2016.

Meknès – restructuration du site du lycée

Cette opération estimée à 3,5 M€ correspond à la première tranche de la restructuration du site du lycée. Elle comprend la construction d'un nouveau bâtiment avec un pôle de sciences, la création d'une salle polyvalente et d'un CDI et l'augmentation de la capacité d'accueil de l'internat afin d'accueillir les cohortes de nouveaux collégiens en provenance du GSU de Fès. Pour ce projet, il est nécessaire de finaliser l'étude de programmation avant d'engager le concours d'architecture.

Moscou – rénovation du site de la rue Loubianka

Cette opération estimée à 10 M€ concerne la rénovation du site contigu au site actuel du lycée que les autorités russes ont mis gracieusement à disposition de l'Agence en 2013. Cette opération a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et architecturale. Des investigations complémentaires sont en cours pour déterminer précisément les droits à construire et notamment la possibilité d'occuper le sous-sol du terrain. L'étude de programmation doit par ailleurs être finalisée. Dès que toutes les informations nécessaires auront été rassemblées, un concours d'architecture pourra être lancé.

Munich – rénovation des façades du bâtiment de l'école primaire (Giesing)

Cette opération estimée à 6 M€ est financée en quasi-totalité par le Land de Bavière sous forme de subventions dont plus de 5 M€ ont déjà été versés à l'établissement. Le projet consiste à mettre en conformité sur un plan thermique les façades du bâtiment de Giesing qui accueille les classes de maternelle et d'élémentaire de l'établissement. Un cahier des charges doit être établi pour lancer une compétition pour la désignation de la maîtrise d'œuvre du projet.

Sur un plan financier, l'engagement des études de faisabilité et de programmation ainsi que le lancement des consultations en vue de désigner les maîtres d'œuvre de ces projets représente un niveau de dépenses de l'ordre de 100.000 à 150.000 euros par projet. Ces dépenses sont prises en charge par les établissements concernés par ces projets.

Interventions du SNES

Par ailleurs, le SNES-FSU fait le triste constat d'une stabilité de la masse salariale, alors que les besoins sont nombreux, tant dans le réseau qu'en centrale. L'Agence nous présente cela comme un point positif, pour nous et pour les personnels, il ne l'est pas !

En effet, nous assistons à un réel blocage dans le réseau, notamment dans le cadre du dialogue social des personnels de droit local, pour leur rémunération et leurs carrières . **Il faut débloquer ces situations, ouvrir partout des négociations et apporter des réponses aux revendications des personnels.**

En centrale, les personnels subissent toujours le gel des rémunérations le temps du contrat. Nous sommes régulièrement intervenus notamment sur les catégories C. La position de l'administration est intolérable et par ailleurs contraire à certaines lignes politiques de l'État. A l'heure du dégel, si modeste soit-il, du point d'indice de la Fonction publique, de la mise en pratique du parcours professionnel, rémunération et carrière (PPCR) dans les différents ministères concernés, voilà que les rémunérations et tout dispositif favorable aux agents de centrale sont toujours bloqués, y compris certaines revalorisations relatives au dispositif de résorption de la précarité. **Voici donc un établissement public qui n'applique pas les lignes de l'État. Cette situation aussi doit évoluer d'urgence !**

Le SNES déplore à nouveau, dans ce BR, l'introduction des opérations de subventions aux établissements partenaires comme un simple point d'information. Nous demandons donc à nouveau que ce point revienne en délibération.

La FSU votre CONTRE ce budget rectificatif.

Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020

A la demande du ministère du Budget, l'AEFE a établi en 2010 son schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Cette étude avait pour objet, à partir d'un état des lieux du patrimoine immobilier de l'Agence et sur la base d'objectifs de gestion clairement identifiés, de proposer une programmation pluriannuelle des investissements immobiliers sur cinq ans, soit sur la période 2010/2015.

Ce SPSI a permis d'avoir une connaissance précise de l'état du patrimoine et de hiérarchiser les interventions à prévoir sur chacun des établissements. Sur la base de ces constats et de ces orientations, 25 opérations immobilières ont été proposées au Conseil d'Administration entre 2011 et 2015 pour un montant de 135 millions d'euros. Près de 80 millions d'euros ont par ailleurs été dépensés pour des opérations de remise à niveau technique ou de gros entretien.

Le directeur de l'AEFE indique à titre liminaire que le nouveau SPSI s'inscrit dans la continuité du schéma précédent, dont il constitue une actualisation. Cependant, l'environnement de l'activité de l'Agence et de ses établissements ayant sensiblement évolué en cinq ans, de nouveaux objectifs de gestion ont été définis et vont désormais encadrer la politique immobilière de l'Agence.

Ces objectifs sont les suivants : remettre à niveau du patrimoine, améliorer la sécurité des emprises des établissements, assurer un développement maîtrisé du réseau, intégrer la qualité environnementale dans les projets immobiliers, mutualiser et valoriser le patrimoine.

Le nouveau SPSI 2016-2020 propose entre autre une série d'opérations immobilières permettant de traiter les problèmes identifiés pour chacun des établissements scolaires avec une programmation des investissements sur les cinq prochaines années. Contrairement à l'exercice réalisé en 2010, un seul scénario est proposé comprenant une vingtaine d'opérations pour un montant total de 110,7 M€.

Sont par ailleurs envisagées pour les années qui viennent les actions suivantes :

- une réforme de la politique de gestion de logements de fonction rendue impérative du fait du transfert de gestion de l'État à l'AEFE d'une grande partie des EGD
- un transfert au profit de l'AEFE de l'ensemble des biens domaniaux occupés par les établissements conventionnés et partenaires
- la mise au point d'un référentiel de programmation d'une construction scolaire à l'étranger

Vote POUR à l'unanimité du CA.



Kenitra : projet de restructuration du groupe scolaire unifié Honoré de Balzac

Le SPSI 2016 / 2020 a confirmé le diagnostic réalisé en 2010, à savoir que les bâtiments, bien que bien entretenus, ont été peu réhabilités depuis leur construction dans les années 1930 : les bâtiments annexes abritant l'école maternelle, ne sont pas adaptés à leur usage, la sécurité du site est problématique car l'enceinte est très dégradée et inefficace contre l'intrusion. Le programme envisagé prévoit la construction de nouveaux locaux d'une surface d'environ 1000 m², la création de près de 400 m² de surfaces abritées (préaux et parvis couvert), la sécurisation de près de 700 mètres de mur d'enceinte ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs (parvis et cours de récréation) pour une surface environ 1.800 m². Ces travaux seront réalisés en site occupé. Les premiers bâtiments (parvis et école primaire) pourraient être achevés à la rentrée 2017, l'ensemble de cette première tranche de restructuration du GSU pourrait être livrée fin 2020.



Nouakchott : projet d'extension et de restructuration du Lycée Théodore Monod

Le lycée Théodore Monod qui vient de fêter son 30ème anniversaire est situé sur le campus de l'Ambassade de France. L'établissement a dû se développer dans l'urgence et sans vision globale. L'ensemble a perdu de la cohérence des débuts et les bâtiments ont souffert de l'agressivité d'un climat chaud et humide. Des travaux ont été réalisés à l'été 2015 pour remettre à niveau et fiabiliser le système de production d'électricité de l'établissement. Trois salles de classe supplémentaires ont également été aménagées dans des bâtiments modulaires pour permettre l'accueil de nouvelles divisions à la rentrée de septembre 2015. Le SPSI 2016/2020 propose de finaliser l'opération de restructuration (montant : 6,2 M€) en trois tranches fonctionnelles successives en donnant la priorité à l'engagement des deux premières afin de finaliser le volet d'extension de l'établissement.



Rabat : projet de restructuration du lycée Descartes

Le Lycée Descartes est installé depuis 1962 en zone urbaine de Rabat. Le lycée scolarisait à la rentrée 2015 près de 2 500 élèves. Il subit la pression des effectifs cumulés des écoles et collèges du pôle Rabat-Kenitra. Les locaux conçus initialement pour accueillir un programme scolaire, ne sont pas parfaitement adaptés à l'usage actuel, tout particulièrement l'ancien internat transformé en salles de classes, la salle polyvalente installée dans un ancien réfectoire ainsi que les bâtiments préfabriqués hors d'âge.

Le SPSI 2016-2020 définit un scénario conforme au plan d'action Maroc 2015/2020 qui permet : la poursuite de la mise aux normes des espaces existants et du renforcement de la sécurité ; la création d'une nouvelle salle polyvalente permettant d'accueillir 250 personnes avec une configuration cinéma (option lourde créée à la rentrée 2015) ; de résorber la majeure partie des bâtiments préfabriqués présents sur le site et de doter l'établissement d'un service de restauration adapté. Le service des examens actuellement situé dans l'enceinte de l'école Cézanne ainsi que le Centre d'études arabes et l'Inspection de l'Éducation nationale situés dans l'enceinte de l'école Chénier y seraient hébergés.

Le budget global est aujourd'hui estimé à 10 M€.

L'opération étant réalisée en site occupé et en trois phases successives, les premières réalisations (salle polyvalente et regroupement des services) pourraient être livrées fin 2018-début 2019, les derniers travaux (bâtiment d'enseignement et restauration) se terminant en 2021/2022 en fonction du phasage retenu.

VOTE POUR à l'unanimité

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT DANS LE CADRE DE MISSIONS EFFECTUÉES EN FRANCE

Le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État a été transposé dans le droit interne de l'Agence à travers la circulaire n° 1179 du 21 mars 2014. Des arrêtés ministériels fixent les taux de remboursement des voyages et nuitées. En raison de la configuration de l'AEFE, avec deux sièges (Paris et Nantes) des déplacements réguliers de ses équipes sont rendus nécessaires. Il est donc indispensable de prévoir des conditions d'accueil acceptables pour les collaborateurs amenés à se déplacer régulièrement dans le cadre de leurs fonctions et de leurs missions. De plus, c'est au siège parisien que se déroulent les réunions des instances ou encore les entretiens de recrutement. Or, l'offre hôtelière à Paris est saturée et les tarifs appliqués vont bien au-delà du forfait réglementaire.

Considérant les efforts déjà entrepris pour une meilleure maîtrise des coûts liés à sa politique de voyages, l'AEFE souhaite proroger pour une année les dispositions dérogatoires de la délibération n°23/2015 pour la prise en charge de l'hébergement en France métropolitaine de ses missionnaires, à savoir : 70 € pour Nantes et 110 € pour Paris et Ile de France.

VOTE POUR à l'unanimité

DISPOSITIF DES PRESTATIONS SOCIALES OUVERTES AUX PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX DE L'AEFE

Les personnels des services centraux de l'Agence ont bénéficié jusqu'au 28 février 2014, en matière d'action sociale, du dispositif mis en place par la convention du 11 mars 2008 (pour tous les personnels) puis plus spécifiquement par la convention du 27 juillet 2012 pour les agents en position normale d'activité, signées entre la directrice de l'Agence et le président de l'Association des Œuvres Sociales (ADOS) du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

Une réorganisation du dispositif social du MAEDI a modifié, depuis le 1er mars 2014, les modalités de versement des prestations sociales, afin de créer un guichet unique sous la responsabilité de la Délégation pour la Politique Sociale (DPS).

Par conséquent, le MAEDI a souhaité mettre fin aux conventions passées avec l'AEFE et a recommandé à l'Agence de se doter d'un budget social pour l'ensemble des prestations ministérielles et interministérielles, en gérant elle-même sa ligne sociale.

Après une période transitoire, l'AEFE a mis en place le 1er octobre 2014 un comité d'action sociale (C.A.S), instance de dialogue social qui définit le dispositif d'action sociale proposé par l'Agence à ses personnels.

Le calendrier de dépôt des demandes de prestations pour l'année en cours est défini par le comité d'action sociale et communiqué aux personnels des services centraux.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le dispositif d'action sociale ci-dessus présenté et défini annuellement par le C.A.S.

Le dispositif est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DÉPOSÉES PAR LE SNES

Avenir du CFBL de Londres

Également à la demande du SNES-FSU, ce point a été évoqué à nouveau. L'Agence a fourni la réponse écrite ci dessous :

Le CFBL deviendra établissement partenaire à compter du 1er septembre 2017. A partir de cette date, les personnels de l'établissement seront tous recrutés localement, les titulaires de l'Éducation nationale ayant la possibilité de bénéficier, sur demande, d'un détachement direct ou d'une mise en disponibilité prononcée par leur administration d'origine.

Le board propose à tous les personnels résidents de rester en contrat local dans les mêmes conditions de rémunération brute. L'AEFE et le Poste veillent particulièrement à ce que les personnels aient tous les éléments d'information utiles de la part du board d'ici à début septembre afin qu'ils puissent prendre leur décision et participer aux différents mouvements.

Le board permet à chaque résident d'avoir des entretiens avec un conseiller fiscal pour obtenir des réponses spécifiques sur l'évolution de sa situation fiscale. Par ailleurs, une des préoccupations des personnels résidents susceptibles de se faire recruter

localement en 2017 est de savoir dès maintenant le taux de change qui sera appliqué pour le calcul de leur salaire au lieu d'être tributaires du taux de change au 1er septembre 2017. Le board serait prêt à retenir dès aujourd'hui un taux de change qui ne soit pas inéquitable afin qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise en septembre 2017.

La commission de dialogue social du CFBL se réunira le 28 juin (réunissant membres du board, de la direction, des personnels). Les questions en suspens des personnels pourront y être abordées. L'Agence, en relation étroite avec le Poste, mettra son expertise au service de l'établissement afin de garantir le respect des critères de l'homologation accordée par le MENESR.

L'AEFE et le Poste seront très attentifs à l'évolution maîtrisée des frais de scolarité.

L'Agence suivra toutes les situations individuelles avec la plus grande attention. A l'issue du comité technique relatif à la carte des emplois des résidents, elle prendra en compte la

situation des agents de manière bienveillante au titre de la mesure de carte des emplois. Ces agents bénéficieront de la priorité 2 de l'Instruction générale relative au recrutement des résidents (IGRR). Les personnels qui le souhaitent pourront candidater pour intégrer un autre établissement londonien, en fonction des postes disponibles et dans le cadre des procédures de recrutement en vigueur. Un courrier sera adressé par la DRH de l'AEFE à chaque personnel pour accompagner le processus de déconventionnement. Les opérations de recrutement des résidents à Londres seront suivies très attentivement.

Pour les personnels résidents en fin de contrat, la réintégration dans leur administration d'origine est de droit.

Les services de l'Agence sont en contact régulier avec le poste, la COCAC adjointe étant présente aux réunions des instances de l'établissement (réunions du board, conseil d'établissement).

Avantage familial des résidents

L'AEFE a fait la même réponse qu'au comité technique du 16 juin. [Voir ICI](#). Nous sommes revenus sur la nécessité absolue de répondre aux demandes locales, notamment sur l'échelonnement des sommes dues. Nous avons également demandé qu'un point d'ensemble soit fait rapidement sur la nature même de l'avantage familial des résidents.

Détachements dans le réseau AEFE

Le SNES-FSU est également revenu sur les difficultés liées à ces détachements. Nous avons réitéré, en présence du MEN, la situation inacceptable qui avait notamment consisté à mettre fin aux dérogations accordées aux personnels stagiaires, ex recrutés locaux lauréats de concours, et qui sollicitaient un poste de résident à l'issue de leur stage.

La réponse écrite est ci dessous :

L'Agence dit être très attentive à la situation des personnels du réseau. L'Agence poursuit son dialogue avec le MENESR, notamment pour appuyer les situations individuelles encore en attente pour 2016. L'Agence souhaite que des règles de fonctionnement pérennes soient établies avec le MENESR mais il appartient exclusivement à ce dernier de les définir et de les fixer dans le cadre de l'accord signé entre le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le MENESR lors de la rencontre des Ministres tenue en 2013.

Le SNES continue quant à lui ses interventions, dont certaines encore cette année ont débloqué des situations. Nous réitérons toutefois nos demandes pour que la situation soit claire, connue de tous les personnels bien en amont, et les engagements tenus à terme, afin de ne pas fragiliser ou décourager les personnels, ainsi que le réseau.

Le Directeur de l'Agence a par ailleurs rappelé ses interventions sur la problématique générale et sur les dossiers individuels. Ces recours ont permis à ce jour d'obtenir des révisions pour au total environ une trentaine de cas. Il va revoir la DGRH du MEN. Il ne doute pas que les orientations positives du cabinet seront alors redescendues au niveau des services.



Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Henri NOURI, Laurent PICARD